POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Raiffeisen Fonds (CH) – Focus Interest & Dividend

Le bonheur à portée de main

Chers investisseurs,

Suivant les conseils des autorités, avez-vous, vous aussi, annulé votre destination lointaine pour découvrir des lieux à proximité de chez vous? Les moins entreprenants rejoindront le stand de glace juste à côté de chez eux pour retrouver l'été malgré les longues files d'attente, rien qu'en raison des règles de distanciation sociale et afin de se protéger contre le coronavirus.

Les gens ont pris leurs distances ces derniers mois dans le monde entier et consommé moins, de manière générale. Cette situation pèse encore sur l'économie mondiale. Toujours est-il que les marchés financiers se sont rapidement redressés. N'étant pas liés à la réalité économique, mon travail en tant que gestionnaire du fonds Raiffeisen CH – Focus Interest & Dividend n'avait rien d'une partie de plaisir.

Cela ne signifie pas pour autant que j'ai perdu de vue les deux objectifs de placement du fonds: distribution annuelle et préservation du capital à long terme. Je ne me suis pas non plus écarté de mes règles de placement, à savoir privilégier des obligations et des actions à fort rendement et dividende, vérifier consciencieusement leur qualité et toujours veiller à un risque approprié. Enfin, après leur course rapide au rattrapage, il s'imposait de saisir les opportunités les plus prometteuses.

La qualité est le meilleur des choix

Dans la part actions du fonds, je me suis concentré ces derniers temps sur des secteurs dépendant de la conjoncture – à savoir la finance, la communication et les matières premières –, appréciant particulièrement les actions du secteur énergétique car elles étaient encore en mesure de se rattraper. Or, j'ai également investi dans les assurances et les banques, notamment de la zone euro. Ces dernières jouissent d'une solidité financière, suite aux prescriptions strictes relatives aux capitaux propres, découlant de la crise financière mondiale. Par ailleurs, elles profitent d'allègements supplémentaires de la part de l'Etat car elles sont un élément crucial du système permettant de surmonter la crise actuelle. Comme toujours, mon accent s'est également porté sur des titres d'entreprises qui poursuivent une politique de dividendes solide à long terme, associées à un taux de versement raisonnable et à une couverture des dividendes suffisante dont Swisscom, l'exploitant suisse de réseaux mobile et fixe, ou Siemens, le groupe mixte allemand spécialisé dans la technologie et l'électronique.

> *«Grâce à la qualité choisie, la prochaine distribution est également à portée de main»*

Pour la part en obligations, j'ai participé entre autres à de nouvelles émissions intéressantes, comme celles du constructeur automobile allemand Volkswagen, du fournisseur d'énergie allemand EnBW Energie Baden-Württemberg ou de la société de construction britannique Nationwide Building Society, et privilégié les obligations d'entreprises offrant des rendements constants attractifs dans le segment à haut rendement. De mon point de vue, leurs rendements pèsent plus que le risque pris. Dans le contexte des taux négatifs, les emprunts des banques de rang subordonné, appelés «Coco-bonds», m'ont semblé être une source de revenus particulièrement attractive. Les possibilités de baisse des taux étant limitées, j'ai légèrement réduit l'engagement sur des longues durées afin de diminuer le risque de taux et systématiquement placé les revenus courants des intérêts et dividendes dans la caisse de distribution, qui a déjà atteint l'objectif visé.

Les marchés financiers appréciés, mais pas la conjoncture

Les programmes d'achat d'obligations des banques centrales soutiennent fortement les marchés des actions et des obligations. Les gouvernements créent des conditions de financement favorables à l'emprunt en faveur des investissements des entreprises. Cela devrait permettre à l'économie mondiale de repartir bientôt.

Les fluctuations du marché pourraient néanmoins s'accentuer en cas de nouvelle vague de contamination et si la lutte d'hégémonie économique, que se livrent les Etats-Unis et la Chine, atteint son paroxysme dans le cadre de la campagne présidentielle américaine.

Une indemnisation suffisante comme point de départ

Il m'importe donc de camper sur ma position de bailleur de crédits qui veut récupérer l'argent prêté à la fin de la période convenue et de percevoir une indemnisation suffisante. Au final, vous espérerez toucher la distribution annuelle en temps voulu et conformément à vos objectifs, peu importe la date de votre prochain long voyage et de votre décision de vous rendre au stand de glace, pour choisir la meilleure possible.

Avec mes salutations de choix

Votre gestionnaire de fonds
Dominik Zörner
Vontobel Asset Management

Vous trouverez des chiffres détaillés sur votre fonds dans la factsheet correspondante:

- Focus Interest & Dividend

N'hésitez pas non plus à parcourir nos publications. Pour en savoir plus sur les fiches produit ou les KIID, par exemple, rendez-vous sur raiffeisen.ch/f/fonds. Pour toute question, merci de vous adresser à votre conseiller-ère clientèle.

Opportunités

- **Distributions régulières:** le fonds met l'accent sur la génération de revenus à partir de différentes sources, la distribution régulière des produits d'intérêt d'obligations, de dividendes d'actions et de primes d'options.
- **Gestion active:** le gestionnaire de fonds, spécialisé dans les placements mixtes, s'occupe de toutes les décisions de placement en votre nom et exerce un contrôle strict des risques basé sur son évaluation de l'évolution actuelle du marché et de ses analyses approfondies d'entreprises.
- **Protection élevée des investisseurs:** le fonds est soumis à la loi sur les placements collectifs et le capital investi est réputé patrimoine spécial, ce qui vous protège en qualité d'investisseur.
- **Egalement disponible dans le cadre du plan d'épargne en fonds de placement:** vous pouvez constituer un patrimoine de manière systématique en effectuant des versements réguliers via un plan d'épargne en fonds de placement.

Risques

- **Fluctuations:** des fluctuations de cours liées à l'évolution des marchés, des secteurs économiques, des entreprises ou des taux d'intérêt ne peuvent être exclues. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours des obligations baissent. Si la solvabilité de l'émetteur est rétrogradée ou qu'un émetteur ne respecte pas ses obligations, des pertes de cours sont également possibles.
- **Produits dérivés et matières premières:** l'utilisation de produits dérivés recèle des risques supplémentaires (entre autres le risque de contrepartie). Les placements en matières premières peuvent connaître des fluctuations de valeur inattendues à tout moment, les prix des matières premières pouvant être fortement influencés par les interventions des gouvernements.
- **Analyse de la valeur et décision de placement:** ni l'analyse de la valeur des différentes entreprises, ni les décisions de placement prises par le gestionnaire de portefeuille n'offrent une garantie de succès.
- **Valeur des parts:** la valeur des parts du fonds peut passer au-dessous du prix d'achat auquel vous avez acquis votre part.

Ce document ne constitue pas une offre

Le fonds mentionné dans ce document est un fonds de droit suisse. Les contenus figurant dans cette publication sont mis à disposition uniquement à des fins d'information et de publicité. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation à l'achat ou à la vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation, ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes, ainsi que le détail des risques inhérents à ces produits figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par exemple le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants, ni aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'est ni destinée à donner un conseil en placement à l'investisseur, ni à l'aider à prendre une décision en matière d'investissement. Tout investissement dans les placements décrits ici ne devrait se faire qu'après un conseil à la clientèle adéquat et/ou après l'examen du prospectus de vente à force juridique contraignante. Toute décision de placement prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur. Les souscriptions sont réalisées uniquement sur la base du prospectus actuel ou du contrat de fonds, ainsi que sur les «Informations essentielles pour l'investisseur» (Key Investor Information Documents, KIID), auxquels est joint le dernier rapport annuel ou semestriel. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, CH-9001 St-Gall, auprès de la Banque Vontobel SA, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich, de la Vontobel Asset Management SA, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich et auprès de Vontobel Services de Fonds SA, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich (ci-après dénommées ensemble «Vontobel»).

Exclusion de toute responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel déclinent toute responsabilité liée aux pertes ou aux dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elles déclinent par ailleurs toute responsabilité liée aux pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à cette publication.